

Grand programme de recherche « Faire collection »

Appel à projets 2026

Date limite de dépôt : 1^{er} avril 2026

1. Objet de l'appel

Cet appel a vocation à financer des opérations collectives et limitées dans le temps (12 mois), qui entrent dans le périmètre scientifique du GPR « Faire collection. L'ordre matériel de l'enseignement et de la recherche à PSL ».

Rappel des objectifs scientifiques du GPR

Le GPR « Faire collection » s'intéresse à l'histoire des collections dans une perspective transdisciplinaire, diachronique et réflexive. Il organise sa réflexion en deux axes.

L'axe 1 considère l'histoire des collections – passées, présentes ou futures – et les opérations cognitives et matérielles qui en sont la matrice : sélectionner, rassembler, classer, décrire mais aussi disperser, détruire et oublier.

1.1. La collection, une histoire fragile étudie dans la longue durée, à partir d'études de cas, les phénomènes d'institutionnalisation, mais aussi de destruction ou de resémantisation des objets collectionnés.

1.2. Collectionner la science aujourd'hui interroge nos pratiques actuelles de collectionnement, dans leur dimension intellectuelle, matérielle et politique, mais aussi leurs routines et leurs impensés.

L'axe 2 s'intéresse à ce que les collections font aux communautés scientifiques.

2.1. Faire communauté par les collections, d'hier à aujourd'hui interroge ce que les collections existantes et celles à constituer peuvent apporter à la construction de nouvelles communautés issues de la réunion d'établissements plus anciens.

2.2. Enseigner par la collection, collectionner l'enseignement vise à décrire et à comprendre la place des collections dans les activités d'enseignement passées et présentes.

Animation de la communauté « Faire collection »

Le financement de ces projets, avec ou sans contrat post-doctoral, a aussi pour objectif de cimenter et d'animer la communauté « Faire collection ». À ce titre, il est demandé aux porteurs

et porteuses de tenir compte de cette obligation et d'en mettre les implications en évidence dans leur candidature (Le projet peut-il avoir un rôle moteur pour d'autres initiatives ? Peut-il déboucher sur des projets plus larges ? Peut-il servir de modèle pour d'autres initiatives et même genre ? etc.)

Il est rappelé en particulier que les post-doctorants recrutés dans ce cadre doivent consacrer une partie de leur temps de travail à l'animation de la communauté du GPR Faire collection :

- Veille scientifique sur les projets relatifs aux collections dans le périmètre PS
- Alimentation du site internet
- Préparation du cycle de séminaires
- Participation aux opérations de valorisation commandées par PSL

2. Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont les suivantes :

- Organisation d'événements scientifiques (sauf frais de bouche qui sont exclus).
- Missions sortantes ou entrantes.
- Petites prestations externes (numérisation).
- Aides à la publication.
- Contrat post-doctoral (12 mois).

Précisions importantes

Les petites prestations externes (numérisation) et les aides à la publication sont éligibles mais elles ne doivent pas représenter plus de 50 % du montant financé.

Les repas ne sont pas éligibles.

L'enveloppe totale allouée par le GPR FC aux projets sans contrat post-doctoral est de 40 000 euros par année universitaire.

Le nombre de projets incluant un contrat post-doctoral qui seront retenus pour l'année 2026-2027 par le GPR FC est de deux.

3. Procédure et critères de sélection

Les projets financés sont sélectionnés par le conseil scientifique du GPR.

L'argumentaire doit très clairement mettre en évidence l'originalité de la recherche, son inscription dans les axes scientifiques du GPR et sa capacité à « faire communauté ».

Les projets qui rassemblent plusieurs équipes, établissements ou structures documentaires membres du GPR, seront valorisés.

Le projet soumis peut prendre la suite d'un autre projet déjà financé, mais les porteurs doivent mettre en évidence son intérêt et ses développements spécifiques dans le cadre du GPR.

Les outils techniques et les livrables doivent être précisément décrits.

Il est important de prévoir des livrables spécifiques au GPR (alimentation du site internet, prise en charge d'une séance du séminaire, participation à des manifestations scientifiques au titre du GPR).

On rappelle que le GPR s'inscrit dans une démarche de Science ouverte.

4. Soumission d'un projet

Le projet, à rédiger sur papier libre, comprend obligatoirement :

Argumentaire scientifique

1 page maximum.

Décrire l'objet de la recherche, les enjeux et la démarche scientifique, les sources mobilisées. Préciser s'il s'agit d'un projet nouveau ou inscrit dans le prolongement d'une recherche en cours.

Indiquer le(s) axe(s) et sous-axes du GPR dans le(s)quel(s) il s'inscrit prioritairement et développer leur apport à ces problématiques, ainsi que les renouvellements et nouvelles perspectives qu'ils ouvrent.

Équipe du projet

Indiquer la composition de l'équipe, en mentionnant le statut, le rattachement institutionnel et la contribution concrète et effective de chaque chercheuse ou chercheur impliqué dans le projet. Bien distinguer les membres internes / externes à la communauté « Faire collection » (voir la liste des équipes et partenaires du projet : <https://www.faire-collection.psl.eu/fr/membres>)

Dans le cas d'un projet impliquant un recrutement post-doctoral : indiquer le profil du candidat envisagé pour le poste (formation, compétences particulières). Décrire très précisément les tâches qui lui seront confiées et la manière dont il sera encadré.

Calendrier de réalisation (sur 12 mois) et livrables

Décrire les livrables (manifestations scientifiques, publications).

Préciser les éléments sur lesquels pourra se fonder l'évaluation du projet.

Financement

Préciser la nature des dépenses (organisation d'événements scientifiques, missions sortantes ou entrantes, prestations externes, aide à la publication).

Préciser les co-financements éventuels (impératifs dans le cas d'un partenariat avec une équipe de recherche ou un établissement extérieur au périmètre du GPR).

Le document de soumission doit être envoyé avant le 1^{er} avril 2026 aux deux porteuses, Emmanuelle Chapron (emmanuelle.chapron@univ-amu.fr) et Muriel Le Roux (muriel.le.roux@ens.psl.eu) et à la secrétaire du GPR, Manon Labourie (manon.labourie@ens.psl.eu)